Nations Unies S/2017/206



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application des paragraphes 50 et 52 de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 29 décembre 2016 (S/2016/1130) et décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il fait le point de la situation et formule des recommandations sur les ajustements qui pourraient être apportés à la Mission à l'appui de la transition politique; il fait également le point sur la capacité de la Mission de faire face aux menaces sur la sécurité, ainsi que sa capacité de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits.

II. Principaux faits nouveaux

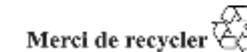
A. Situation politique

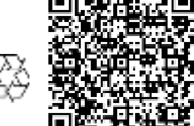
2. Le 19 décembre 2016, le second et dernier mandat constitutionnel du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a expiré. Les tensions politiques, qui n'avaient cessé de monter tout au long de 2016, ont éclaté de nouveau, de nombreuses manifestations dans tout le pays ayant pris une tournure violente. Le 31 décembre, les efforts de médiation menés par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord politique pour régir la période de transition jusqu'à la tenue des élections. Cet accord, qui a été signé par les représentants des signataires et de non-signataires de l'accord politique du 18 octobre 2016, a contribué à désamorcer les tensions politiques, en particulier à Kinshasa.

3. Toutefois, plus de deux mois après sa signature, la mise en œuvre du nouvel accord politique reste dans l'impasse. Le 10 janvier 2017, la CENCO a lancé un nouveau cycle de négociations pour parvenir à un compromis sur les dispositions spéciales régissant la mise en œuvre de l'accord. Un consensus s'est dégagé sur une vice-présidence sans ordre hiérarchique du Comité national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA) et sa composition, Comité à la tête duquel a été

17-03628 (F) 100317 100317







désigné Étienne Tshisekedi, l'ancien chef de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et du Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement. Les signataires se sont également mis d'accord sur un calendrier d'application de l'accord politique, qui prévoit la mise en place du CNSA, la communication des listes pour le remaniement de la Commission électorale nationale indépendante et la publication du calendrier électoral, d'ici au 15 avril.

4. La persistance de l'absence d'un accord entre les signataires sur les modalités de désignation du Premier Ministre demeure un sérieux obstacle au progrès. Lors d'une réunion avec la direction de la CENCO, le 20 février, le Président a de nouveau demandé que trois noms lui soient proposés pour le poste de Premier Ministre et a préconisé que l'accent soit mis non plus sur les arrangements concernant le partage du pouvoir mais sur l'organisation des élections. Le Rassemblement, pour sa part, continue d'insister sur un seul candidat conformément à l'accord politique du 31 décembre 2016. Un désaccord persiste également entre la majorité au pouvoir et le Rassemblement sur la répartition des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de la justice dans le Gouvernement de transition.

5. Le décès, le 1er février, de M. Tshisekedi a également entravé la nomination du Premier Ministre et la mise en place du CNSA. La majorité au pouvoir et le Rassemblement ne sont pas d'accord non plus sur le rôle futur de la CENCO, le pouvoir s'opposant à ce que celle-ci continue de jouer son rôle de médiation au-delà de la négociation des dispositions spéciales. En février, des paroisses et des séminaires catholiques à Kananga, Kinshasa et Lubumbashi ont été attaqués, probablement en raison de la frustration croissante de certaines couches de la population face aux retards dans les négociations conduites par la Conférence épiscopale. Le 2 mars, Félix Tshisekedi, fils d'Étienne Tshisekedi et l'un des vice-secrétaires généraux de l'UDPS, est devenu Président du Rassemblement et Pierre Lumbi du Groupe des sept, coalition de l'opposition, a pris la tête du Conseil des sages du Rassemblement.

6. Entre-temps, le processus d'inscription des électeurs s'est poursuivi à l'issue d'une phase pilote le 29 novembre 2016. À la mi-décembre, la Commission électorale nationale indépendante a ouvert l'inscription des électeurs dans 2 des 4 aires opérationnelles (couvrant 13 provinces). Le 23 février 2017, la Commission a indiqué que 15 millions de personnes avaient été inscrites. L'inscription devrait commencer dans les 2 aires opérationnelles restantes (portant sur les 13 autres provinces) en mars et avril. La MONUSCO a continué d'apporter son appui à l'inscription sur les listes électorales. Au 28 février, elle avait transporté, essentiellement par voie aérienne, plus de 2 000 tonnes de matériel d'inscription des électeurs dans l'ensemble du pays. Elle devrait achever le transport de ce matériel d'ici fin mars.

7. La question du financement des élections continue de se poser. Le 15 février, le Ministre du budget, Pierre Kangudia, a annoncé que le Gouvernement aurait du mal à mobiliser la somme de 1,8 milliard de dollars nécessaire pour la tenue des élections. Le même jour, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a indiqué que M. Kangudia, avait été mal compris et que le Gouvernement était résolument attaché à la tenue des élections présidentielles en 2017. Le Président de la Commission électorale nationale

indépendante a indiqué par la suite que le budget actualisé de son institution pour le cycle électoral était de 1,3 milliard de dollars, et couvrait toutes les élections. Au 24 février, le Gouvernement aurait versé à la Commission électorale un montant de 180 millions de dollars sur les 300 millions de dollars qu'il s'était engagé, en 2016, à débourser pour l'organisation des élections.

8. Le panier de fonds multipartenaires pour le Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'est toujours financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars nécessaires, du fait en partie des inquiétudes des donateurs au sujet des incertitudes liées aux arrangements concernant la transition politique. Le manque de financement pour le PACEC limite l'éducation civique, le déploiement des observateurs électoraux et d'autres types importants de soutien au processus électoral.

B. Conditions de sécurité

9. Au cours de la période considérée, il y a eu des changements importants dans les conditions de sécurité régnant dans le pays. La violence et les menaces à l'encontre des civils ne sont plus concentrées dans l'est de la République démocratique du Congo, la violence de proximité et les affrontements interethniques s'étant multipliés et étendus des zones déjà touchées par les conflits armés, telles que les provinces du Nord-Kivu et le Sud-Kivu, à la province du Tanganyika, aux trois provinces du Kasaï et à la province du Kongo central. Les activités des groupes armés dans l'est du pays ont augmenté, en particulier avec la réapparition de l'ancien Mouvement du 23 mars (M23). Le regain de violence dans tout le pays a été exacerbé par la situation politique incertaine qui y règne actuellement, ainsi que par la manipulation des doléances à des fins politiques et un appui aux milices armées par certains acteurs politiques. L'utilisation croissante de milices d'autodéfense, agissant sur la base de critères ethniques, témoigne d'un sentiment croissant d'insécurité et d'incertitude. Le risque de violence liée aux élections, principalement dans les zones urbaines, est aussi en augmentation, et on peut prévoir qu'il continuera de croître tant que l'accord politique restera dans l'impasse, prolongeant ainsi les incertitudes politiques actuelles.

Est de la République démocratique du Congo

10. Les civils continuent d'être gravement touchés par les activités que ne cessent de mener des groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, l'Ituri et le Haut-Uélé, ce qui se traduit par la poursuite des opérations des forces armées congolaises et de la MONUSCO. Malgré la pression militaire, les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) ont réussi à conserver la capacité de mener des activités déstabilisatrices.

11. Dans le Nord-Kivu, 42 personnes ont été tuées entre le 24 et le 31 décembre 2016 dans une série d'attaques qui auraient été commises par les ADF, ou des groupes qui leur sont affiliés, autour d'Eringeti, dans le territoire de Beni. Des affrontements entre les FDLR et le Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge (CNRD), un groupe dissident, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les groupes maï-maï ont causé

d'importants déplacements de population. Les conflits intercommunautaires, en particulier entre les communautés hutues et Nande, se sont intensifiés au cours de la période considérée.

12. En janvier, les opérations coordonnées par les FARDC et la MONUSCO ont permis de perturber les activités des ADF et d'autres groupes armés. La Mission a déployé des bases avancées à la frontière avec la province de l'Ituri, près de la ville de Beni, et à Mamudioma, près du bastion de l'ADF appelé « le triangle ». Elle a également renforcé sa présence à Itebero, dans le territoire de Walikale, afin d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et a augmenté le nombre des patrouilles à Nyanzale en réponse aux rumeurs faisant état d'une attaque par des groupes armés contre la population civile. Une base avancée a été établie à Luhanga pour protéger le site de personnes déplacées de la communauté hutue qui avait été attaqué par des éléments maï-maï en novembre.

13. La MONUSCO a continué d'appuyer les opérations militaires des FARDC contre les FDLR et a entrepris des opérations unilatérales pour maintenir une pression militaire sur le groupe armé en ciblant ses dirigeants et ses principales sources de revenus, notamment le commerce du charbon de bois. À la fin décembre, un certain nombre de camps et de points de contrôle pour la perception de taxes sur le charbon des FDLR ont été démantelés au cours de ces opérations. À la fin décembre et en janvier 2017, une quantité importante de matériel de communications et plusieurs documents internes des FDLR ont été récupérés près du Parc National des Virunga.

14. Le 27 janvier 2017, suite à des rapports selon lesquels un groupe d'ex-éléments du M23 étaient entrés dans le Nord-Kivu à partir de l'Ouganda, deux hélicoptères d'attaque des FARDC qui participaient à une opération contre les ex-éléments du M23 se sont écrasés près des monts Mikeno et Karisimbi dans le territoire de Rutshuru, près de la frontière rwandaise. La MONUSCO a aidé à secourir cinq membres d'équipage et soldats des FARDC du site de l'accident pendant les opérations terrestres ultérieures contre d'ex-éléments présumés du M23. La MONUSCO a recouvré sept corps (deux membres d'équipage, un colonel des FARDC et quatre ex-éléments présumés du M23) et les FARDC ont capturé un ex-élément du M23. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déployé par la suite 700 soldats additionnels des FARDC au Nord-Kivu pour renforcer sa présence sur le terrain. La MONUSCO effectue régulièrement des missions de reconnaissance dans le Nord-Kivu, en coordination étroite avec les FARDC et les autorités congolaises, afin de surveiller les mouvements des ex-éléments du M23 qui pénètrent en République démocratique du Congo.

15. En Ituri, au cours du mois de janvier, la MONUSCO a recensé 40 violations des droits de l'homme impliquant les FRPI. La MONUSCO et les FARDC ont mené sept opérations coordonnées contre les FRPI, au cours desquelles 27 de leurs combattants ont été tués, 1 a été blessé et 2 autres ont été appréhendés. La violence intercommunautaire entre les communautés Hema et Lendu a diminué d'intensité, à l'issue d'un dialogue intercommunautaire lancé dans le territoire d'Irumu par les autorités provinciales, avec l'appui de la MONUSCO.

16. Dans le Sud-Kivu, des mouvements de groupes armés ont été signalés, en particulier dans les territoires de Fizi, de Shabunda et d'Uvira. D'importants mouvements des FDLR ont également été signalés dans le territoire de Mwenga. Dans les plaines de Ruzizi, les FARDC ont bloqué des mouvements transfrontaliers

d'éléments armés burundais qui tentaient de pénétrer dans le territoire d'Uvira; des éléments des Forces nationales de libération (FNL) ont été tués au cours d'une opération. La MONUSCO a également mené des opérations avec les FARDC, ciblant les camps des FNL situés autour de Sange, dans le territoire d'Uvira, afin de restreindre leur liberté de mouvement et leur accès aux ressources.

17. Dans le Haut-Uélé, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué d'attaquer des civils dans le nord-ouest du territoire de Dungu et le long de l'axe Bangadi-Niangara, pillant des vivres et enlevant des civils. En outre, les mouvements transfrontières par des éléments armés du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) se sont poursuivis. Des combattants sud-soudanais se seraient également infiltrés dans certains camps de réfugiés dans le Haut-Uélé. La MONUSCO a prorogé le déploiement d'une base avancée à Doruma, à la frontière avec le Soudan du Sud, afin de renforcer sa présence dans la région et d'appuyer les opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), selon les besoins. La Mission a également contribué à renforcer les mécanismes locaux de protection des civils dans les villages situés le long de la frontière avec le Soudan du Sud afin d'améliorer le système d'alerte et d'intervention rapides.

18. Alors que se poursuivent les activités de groupes armés dans l'est du pays, les membres de certains groupes armés continuent de se rendre, de nouveaux combattants intégrant le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui bénéficie de l'appui de la MONUSCO. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement a fini d'assurer le retour de 3 763 ex-combattants des camps de Kitona et de Kamina dans leurs communautés situées dans huit provinces, principalement dans l'est du pays, tandis que quelque 150 ex-combattants à Kamina et 514 à Kitona ont commencé la première phase de réinsertion en janvier. La MONUSCO a poursuivi ses activités de lutte contre la violence de proximité et lancé 20 projets dans les provinces de l'est au cours de la période considérée.

19. Des combattants, aussi bien congolais qu'étrangers, se sont présentés à la MONUSCO pour intégrer les processus de désarmement, démobilisation et réintégration ou de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, respectivement. Il s'agit notamment de 42 combattants congolais, dont la moitié étaient des éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA); 12 de divers groupes maï-maï; 8 des Nyatura; 2 du CNRD; ainsi que de 32 combattants étrangers, dont la majorité étaient des FDLR-FOCA et ont été rapatriés au Rwanda. La Mission continue de fournir un appui à 298 éléments désarmés des FDLR et à 1 050 personnes à leur charge, qui faisaient partie du processus inachevé de désarmement volontaire dans les camps de Kanyobagonga, Kisangani et Walungu, et à 628 éléments du M/APLS dans l'opposition, dont 28 mineurs, logés dans les locaux de la MONUSCO à Dungu et Goma.

Nouvelles zones de violence

20. La résurgence de la violence dans des zones qui, jusqu'à récemment, étaient relativement calmes a fait de nombreuses victimes parmi les civils dans un certain nombre de zones où la présence de la MONUSCO est minimale.

21. Dans la province du Tanganyika, les combats entre les communautés Twa et Luba se sont étendus à cinq des six territoires, ce qui, au 28 févier 2017, avait coûté la vie à près de 150 personnes et entraîné le déplacement d'environ 433 777 personnes. À la mi-janvier, des affrontements entre jeunes Twa et Luba à Moba se sont soldés par la mort de cinq civils et d'importants déplacements de population. La MONUSCO a renforcé sa présence à Manono et facilité le déploiement des FARDC à Moba, Monde et Nyunzu, afin de disperser les divers éléments des milices occupant ces zones. Elle a également appuyé des initiatives de règlement des conflits au niveau communautaire dans les territoires touchés par un conflit.

22. La violence s'est intensifiée considérablement dans les provinces du Kasaï et dans la province du Lomami en raison des affrontements entre les forces de sécurité nationales et les membres de la milice Kamuina Nsapu. En janvier, au moins 40 personnes ont été tuées, pour la plupart par des miliciens, dans des affrontements avec les forces de sécurité congolaises en territoire Dibaya (Kasaï central). Entre le 25 janvier et le 5 février, des affrontements avec les forces de sécurité congolaises auraient entraîné la mort d'au moins 22 miliciens. Du 6 au 8 février, à Nguema (Kasaï central), au moins 47 personnes, dont des miliciens et des civils, auraient été tuées au cours d'une opération militaire menée par les FARDC. Du 9 au 13 février, de nouvelles opérations militaires des FARDC contre la milice auraient entraîné la mort d'au moins 84 miliciens présumés à l'intérieur et autour de Tshimbulu (Kasaï central). Les miliciens auraient tué deux chefs locaux qui ont refusé de coopérer avec eux et auraient accru le recrutement et l'utilisation d'enfants dans la milice. Le Gouvernement a ouvert des enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme dans les provinces du Kasaï.

23. La Mission a déployé, dans plusieurs zones touchées par la violence dans les provinces du Kasaï, des équipes mobiles de surveillance et d'intervention interdisciplinaires, qui sont spécifiquement conçues pour être dépêchées dans les zones où la MONUSCO n'a plus de présence ou dans lesquelles sa présence est limitée. Ces équipes ont pour objectif de vérifier les informations faisant état de violations graves des droits de l'homme, d'aider la Mission à mieux apprécier la situation et d'établir des contacts avec les autorités provinciales et locales, les communautés et la société civile. Une compagnie du bataillon à déploiement rapide dans le Sud-Kivu a été déployée à Kananga le 23 décembre 2016 et a été relevée par une compagnie de réserve de la MONUSCO venue de Kinshasa le 20 janvier 2017. Le 22 février, une compagnie additionnelle a été déployée à Kananga afin d'ouvrir d'autres bases avancées et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide dans des zones clefs des provinces du Kasaï. La MONUSCO a, grâce à sa présence renforcée, appuyé les initiatives locales de règlement des conflits, y compris les discussions initiales sur le désarmement avec la milice Kamuina Nsapu. Avec l'aide de la MONUSCO, les autorités provisoires dans le Kasaï oriental se sont employées à mobiliser l'appui des dirigeants communautaires pour désamorcer les tensions dans leurs régions et persuader les jeunes locaux de ne pas se joindre à la milice Kamuina Nsapu.

24. Dans le Kongo central, les tensions politiques se sont exacerbées pendant la période qui a précédé et qui a suivi immédiatement l'expiration du mandat du Président. En janvier, à Kimpese, la résidence du Vice-Président du parti politique Bundu Dia Mayala (BDM), qui avait été récemment nommé Vice-Ministre des infrastructures, des travaux publics et de la reconstruction, a été brûlée et pillée par des partisans du Président du BDM. Par la suite, des affrontements entre les

partisans du BDM, la police nationale et les FARDC ont causé la mort de deux partisans présumés du BDM et d'un agent de police. En février, neuf civils auraient été tués par balle par la police lorsqu'une foule a essayé de retrouver les corps des partisans du BDM dans une morgue locale. La police nationale a également eu un accrochage avec des partisans du BDM à Kinshasa et encerclé la résidence du chef du BDM et député, Ne Muanda Nsemi, qui est recherché par les autorités judiciaires pour sédition; 2 éléments du BDM ont été tués, un certain nombre de civils ont été blessés et 22 personnes ont été arrêtées. La 4 mars, à Kinshasa, la police a arrêté M. Nsemi et son épouse lors d'une opération au cours de laquelle un policier et trois éléments du BDM ont été tués. La police a également saisi trois armes à feu et arrêté 307 personnes, dont 170 ont été remises en liberté le jour même.

25. À Kinshasa, à l'approche de la fin du mandat présidentiel prévue le 19 décembre 2016, la MONUSCO a renforcé sa présence avec deux compagnies additionnelles, ce qui porta sa force dans la ville à un bataillon, jusqu'au moment où une compagnie a été réaffectée à Kananga. La Mission a également renforcé son centre des opérations tactiques à Kinshasa pour faciliter une réponse coordonnée des composantes police, militaire et droits de l'homme de la MONUSCO en cas de violence électorale. Elle a également assuré la formation de 133 inspecteurs d'audit de la police nationale à la surveillance des droits de l'homme afin de renforcer le contrôle de l'action de la police nationale.

Évolution de la situation au niveau régional

26. Les efforts se sont poursuivis au niveau régional pour faire face à la menace persistante des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. En janvier 2017, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs se sont entretenus avec le Ministre congolais des affaires étrangères à Kinshasa pour plaider en faveur de la reprise des efforts visant à mettre en œuvre les Déclarations de Nairobi afin de régler la question du retour des ex-éléments du M23. Ils ont également rencontré le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, pour discuter notamment de la question des ex-éléments du M23. Ils ont également participé à une réunion des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui s'est tenue en marge de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba. Dans leur communiqué final, les garants ont exprimé leur inquiétude quant à la poursuite des activités de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, à l'incursion signalée d'ex-combattants du M23 dans le pays et à la présence prolongée d'éléments du M/APLS dans l'opposition sur le sol congolais. D'autres éléments nouveaux survenus relativement à l'Accord-cadre figurent dans mon rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2017/208).

27. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont également effectué des démarches communes en République démocratique du Congo pour discuter de la présence d'éléments du M/APLS dans l'opposition sur le territoire congolais et des préoccupations relatives aux effets néfastes du conflit au Soudan du Sud sur le nord-est de la République démocratique du Congo. Au cours des entretiens qu'ils ont eus les 12 et 13 janvier 2017 avec les autorités nationales et provinciales, dont le chef de cabinet du Président, le Vice-Premier Ministre de l'intérieur et le Vice-Premier Ministre des affaires étrangères, et des représentants du M/APLS dans

l'opposition, ils ont insisté sur la nécessité de chercher une solution politique durable, appuyée par les acteurs régionaux. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial se sont également entretenus de cette question avec le Président de l'Ouganda.

C. Situation des droits de l'homme

28. La situation des droits de l'homme a continué de se détériorer avec la montée de la violence et des troubles politiques. En 2016, la MONUSCO a recensé 5 190 violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2015. Les activités de plusieurs groupes armés dans les provinces touchées par le conflit ont également augmenté, se traduisant par de nombreuses violations des droits de l'homme, en particulier dans le Nord-Kivu (1 910 violations), l'Ituri (749 violations) et le Haut-Katanga (328 violations).

29. En 2016, des agents de l'État ont été responsables de 64 % du nombre total de violations avérées, y compris les exécutions extrajudiciaires de 480 civils. Les membres de la police nationale sont toujours les principaux auteurs de violations des droits de l'homme, avec un total de 1 553 violations, ce qui représente 30 % du nombre total de cas recensés en 2016. Ce chiffre est en augmentation de 65 % par rapport à 2015.

30. Tout au long de 2016, des groupes armés ont commis 36 % du nombre total de violations, qui comprenaient le meurtre de 718 civils. Sur les 1 871 violations des droits de l'homme imputables à des groupes armés, des membres des FRPI ont été à l'origine de la plupart de ces violations, avec 516 incidents répertoriés, des pillages pour l'essentiel. Des éléments des FDLR sont restés particulièrement actifs dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), et ont été à l'origine d'un grand nombre d'exécutions sommaires (150 victimes), et de violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (225 victimes). Les ADF et les groupes affiliés présumés sont les principaux auteurs des exécutions sommaires, avec au moins 230 victimes.

31. En 2016, la Mission a enregistré 1 102 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à la limitation de l'espace démocratique, une multiplication par quatre par rapport à 2015. Des incidents particulièrement violents ont été enregistrés pendant les troubles politiques autour du 19 décembre. Entre le 15 et le 31 décembre, la Mission a recueilli des informations faisant état du meurtre, par des agents de l'État, d'au moins 40 civils, dont 5 femmes et 2 enfants, et de blessures infligées à 147 personnes, dont 14 femmes et 18 enfants. Au cours de la même période, au moins 917 personnes, dont 30 femmes et 95 enfants, ont été arrêtées par des agents de l'État dans tout le pays. Bien que la plupart de ces personnes aient par la suite été relâchées, plus de 70 auraient été accusées de crime, y compris destruction malveillante, pillage, rébellion ou participation à un mouvement insurrectionnel. Un grand nombre de ces personnes auraient été soumises à des traitements cruels, inhumains ou dégradants au moment de l'arrestation ou pendant la détention.

32. Il y a également eu plusieurs cas de violence de la part de manifestants le 19 décembre. Un agent de la police nationale a été tué par des manifestants à Kinshasa et un autre a été légèrement blessé par des manifestants à Lubumbashi

(Haut-Katanga). Les manifestants ont également pillé et détruit des biens publics et privés à Kinshasa, Lubumbashi, Luebo (Kasaï), Boma et Matadi (Kongo central).

Protection de l'enfance

33. La MONUSCO a recensé 114 violations graves des droits de l'enfant, soit une légère diminution par rapport à la période précédente (120 cas). Les enfants ont continué d'être recrutés et utilisés par des groupes armés. Les principaux groupes armés qui recrutaient et utilisaient des enfants étaient les suivants : Maï-Maï Mazembe/Union des patriotes pour la défense des innocents (14), Nyatura (12), Nduma défense du Congo-Rénové/Guidon (8), FDLR (8), Maï-Maï Rayia Mutomboki (7) et Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (6). Sept enfants ont été tués et mutilés, tandis que 9 ont été enlevés et 25, dont 2 garçons, ont été victimes de violence sexuelle. En tout, 61 garçons et 9 filles ont été séparés des groupes armés ou leur ont échappé. Deux garçons qui auraient été associés à des groupes armés et qui se trouvaient sous la garde des FARDC ont été libérés et remis à la MONUSCO, tandis que 13 garçons, dont 2 Rwandais, étaient toujours détenus par les FARDC. Depuis le début de l'année 2017, au 23 février, la campagne conjointe menée par la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a abouti à la libération de 37 mineurs, âgés de 15 à 17 ans, qui avaient été détenus dans la prison de Kananga depuis août 2016 pour association présumée avec la milice Kamuina Nsapu et participation à ses activités. Des groupes armés ont également mené deux attaques avérées contre des écoles et une contre un centre de soins de santé.

Violences sexuelles

34. La MONUSCO a enregistré une forte augmentation des violences sexuelles liées au conflit commises dans le contexte de l'intensification des conflits interethniques dans le territoire de Kalemie (province du Tanganyika). À la suite d'une mission d'enquête du 23 au 25 janvier 2017, elle a confirmé le viol de 30 femmes et de 6 filles. Dix-neuf des 36 victimes, y compris les 6 mineures, appartiennent à la communauté Twa, tandis que 3 femmes Luba supposées favorables à la communauté Twa ont été violées par des hommes Luba. Les 14 autres femmes, toutes des personnes déplacées de la communauté Luba, auraient toutes été violées par des hommes de la communauté Twa, lors d'attaques menées en novembre 2016 et janvier 2017.

D. Situation humanitaire et économique

35. La situation humanitaire s'est détériorée en raison de l'intensification de la violence intercommunautaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Au total, 2,2 millions de personnes avaient été déplacées de force au 31 décembre 2016. Dans le Tanganyika, la propagation de la violence dans plusieurs zones de la province a contraint, au dernier trimestre de 2016, quelque 102 000 personnes à s'exiler, dont environ 46 000 dans les provinces voisines du Haut-Lomami et du Haut-Katanga. De même, dans le Kasaï central et le Kasaï oriental, des affrontements entre les FARDC et les milices locales ont entraîné le déplacement de plus de 225 000 personnes à la fin de janvier 2017. Au 31 décembre 2016, on dénombrait 451 956 réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays, principalement du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du

Soudan du Sud. Au début janvier 2017, le HCR avait enregistré 28 000 réfugiés sud-soudanais, la majorité s'étant installés à proximité de la frontière entre le Soudan du Sud et le Congo, sur les territoires de Dungu et de Faradje, dans le Haut-Uélé.

36. L'accès humanitaire a continué d'être entravé par l'insécurité caractérisant certaines zones des provinces orientales. Le financement de l'aide humanitaire n'a pas réussi à suivre le rythme des besoins humanitaires croissants. Le Plan d'intervention humanitaire de 2016 était financé à un peu plus de 60 % (412 millions de dollars sur 690 millions) à la fin de l'année 2016. Le 10 février 2017, la communauté humanitaire et les autorités congolaises ont lancé un appel pour réunir 748 millions de dollars destinés à venir en aide à 6,7 millions de personnes dans le besoin en 2017.

37. La tendance macroéconomique à la baisse, imputable en grande partie à la chute des cours mondiaux des produits de base, s'est poursuivie. Le franc congolais s'est déprécié de plus de 30 % depuis janvier 2016, malgré les efforts déployés par la Banque centrale pour juguler l'inflation. Le 13 janvier 2017, la Banque centrale a doublé son taux préférentiel, qui est ainsi passé de 7 % à 14 % et, le 24 janvier, elle a injecté 50 millions de dollars dans le marché interbancaire des changes pour raffermir le franc congolais. La détérioration de la situation socioéconomique risque d'alimenter la frustration populaire dans un environnement politique déjà tendu.

III. Propositions d'aménagements de la MONUSCO et mise en œuvre des principales obligations en matière de communication

38. L'accord politique du 31 décembre 2016 donne des orientations claires pour la tenue d'élections et offre les meilleures chances d'un transfert pacifique du pouvoir, qui permettrait à la MONUSCO, à terme, de réduire ses effectifs, puis de se retirer du pays. Par conséquent, le principal objectif stratégique de la Mission pour les 12 à 18 mois à venir sera d'aider à créer un climat propice à la tenue opportune d'élections pacifiques, inclusives et crédibles, conformément aux dispositions de l'accord politique. La réalisation de cet objectif dépendra de la volonté politique des signataires. La Mission adapte ses priorités, sa position et sa présence afin de pouvoir être en mesure d'utiliser tous les outils à sa disposition pour appuyer le processus politique et électoral, contribuer à la protection des civils, faire reculer la menace que représentent les groupes armés et aider aux efforts de stabilisation.

Processus politique et électoral

39. La mise en œuvre rapide de l'accord politique, à commencer par la finalisation des dispositions spéciales, demeure essentielle pour maintenir le rythme d'ici aux élections et éviter une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme et des conditions de sécurité du pays. En particulier, la MONUSCO appuiera ce processus dans le cadre de ses bons offices et de son travail de médiation politique de même que par l'action de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo auprès de toutes les parties prenantes nationales ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. La MONUSCO est également prête à appuyer, comme on le lui a demandé, les travaux du CNSA afin d'aider cet organe clef à exercer pleinement son rôle capital dans la supervision de la mise en œuvre de l'accord politique – point fondamental pour la réalisation de l'objectif stratégique

global. Parallèlement, la MONUSCO continuera d'apporter un appui technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante pour qu'elle termine de mettre à jour les listes électorales et, si le Conseil de sécurité le lui demande, elle aidera à l'organisation et au déroulement des élections.

Effectifs civils

40. La MONUSCO remanie ses effectifs civils pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'appuyer son principal objectif stratégique pendant la période de transition et les prochaines élections. À cette fin, les membres du personnel civil occupant les plus hauts postes dans la direction et l'administration sont en passe d'être transférés, en renfort, de Goma au siège de la MONUSCO à Kinshasa, ce qui permettra à la direction de la Mission d'intensifier son action auprès des autorités du pays hôte.

Droits de l'homme

41. Pour créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles, la MONUSCO continuera, notamment, de prêter une attention soutenue à des questions telles que la promotion des droits de l'homme, la préservation de l'espace politique et la promotion de mesures de confiance. Le suivi rigoureux de la situation des droits de l'homme, l'établissement de rapports, l'organisation d'enquêtes et l'exécution d'activités de plaidoyer seront au cœur des efforts déployés par la Mission pour réduire la violence politique pendant la période de transition et lors des élections à venir. La Mission resserrera sa collaboration avec les autorités nationales à tous les niveaux, avec les acteurs de la sécurité et avec toutes les parties prenantes concernées, pour faire respecter les libertés politiques fondamentales. Elle collaborera aussi étroitement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication pour contribuer à la promotion et au respect de la liberté de la presse. Par le truchement de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, elle aidera les autorités congolaises à traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme.

Protection des civils

42. La MONUSCO continuera d'appliquer une approche globale de la protection des civils mettant l'accent sur son travail de bons offices et de médiation politique aux niveaux local, provincial et national ainsi que sur le suivi de la situation des droits de l'homme et l'établissement de rapports en la matière pour prévenir et désamorcer les conflits intercommunautaires, qui risquent de devenir de plus en plus politisés à l'approche des élections. À cette fin, la Mission prend des mesures pour renforcer la collecte et l'analyse de données pour comprendre les liens existant entre la dynamique politique locale et nationale, les groupes armés, les flux d'armements et les réseaux criminels, et pouvoir ainsi remédier aux causes profondes des conflits. Elle améliore également ses outils d'analyse et d'alerte rapide dans les principaux points névralgiques, notamment en renforçant son architecture informatique et ses réseaux d'alerte locale.

Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

43. La force de la MONUSCO continue d'adopter des modalités plus souples, mobiles et dynamiques pour appuyer le principal objectif stratégique de la Mission, ce qui lui permettra de concentrer ses forces là où elles sont le plus nécessaires pour

protéger les civils menacés de violences physiques. Un renforcement des capacités, notamment des ressources en matière de renseignement et d'infanterie spécialisée, utilisées conjointement avec les mécanismes d'analyse et les moyens aériens existants de la Mission, permettrait à celle-ci de mieux faire face à l'augmentation rapide du nombre de défis au cours de la période à venir. On remanierait ainsi la force, dans la limite des ressources existantes, en remplaçant les unités en place par des capacités plus spécialisées, à supposer qu'elles puissent être mobilisées en temps voulu. Ces remaniements n'aboutiront pas à une augmentation des effectifs.

44. Pour remanier la force de la MONUSCO de manière à la rendre plus souple, mobile et dynamique, il faudra également déployer en parallèle des efforts afin de lever toutes les restrictions limitant le recours à la force dans différentes zones, notamment les bataillons d'intervention rapide. La force améliorera également l'application du principe de responsabilité grâce à une pratique renforcée du suivi des résultats, comme le Conseil de sécurité l'a demandé. En outre, des remaniements seront apportés aux limites des secteurs de la force, pour faire face aux menaces nouvelles et évolutives.

45. La MONUSCO a continué d'œuvrer à remanier la Force, notamment en déployant des bataillons d'intervention rapide, indispensables pour une plus grande mobilité. Le déploiement en renfort, entre décembre 2016 et le 20 janvier 2017, d'une compagnie de ce type dans le secteur de Katanga a été un élément clef de l'intervention de la Mission face à l'escalade de la violence enregistrée dans cette région. Le deuxième de ces bataillons devrait arriver dans la zone de la Mission en avril 2017.

Composante police

46. Sept unités de police constituées de la MONUSCO, actuellement déployées à Beni, Bukaku, Bunia, Goma et Kinshasa, continueront de mener des patrouilles fréquentes pour prévenir et décourager les violations des droits de l'homme, faciliter le déploiement et le suivi des équipes de police et de défense des droits de l'homme et, au besoin, intervenir rapidement. Vu la menace croissante de violences liées aux élections ou à la situation politique, deux autres unités de police constituées seraient nécessaires pour Lubumbashi et Kananga, deux foyers de risque potentiels pendant les élections, où aucune unité de police constituée n'est actuellement présente. Le déploiement de tels moyens d'intervention rapide dans ces zones urbaines névralgiques permettrait à la Mission de mieux protéger les civils ainsi que le personnel et les locaux des Nations Unies en cas de violences liées aux élections. En outre, 36 nouveaux véhicules blindés de transport de troupes seront nécessaires pour améliorer la mobilité des unités de police constituées existantes et nouvelles.

Appui aux offices nationaux de sécurité

47. La Mission renforcera également sa coopération avec les forces de sécurité nationales afin de promouvoir un environnement sûr qui permette à tous les citoyens de s'investir pacifiquement dans le processus démocratique. Un appui sera apporté aux forces de sécurité nationales, sous forme d'actions de renforcement des capacités ou dans le cadre d'opérations, dans le strict respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU, l'accent étant mis sur les effets potentiels de l'appui de la Mission sur le respect des droits et libertés politiques. Avec l'appui de la Division des droits de l'homme, la police de la

MONUSCO continuera d’appuyer la police nationale, en particulier en dispensant à ses agents une formation sur les droits de l’homme et le maintien de l’ordre, tout en surveillant de près leur comportement et leurs opérations. La Mission entend renforcer la coopération tactique directe avec les FARDC dans l’est de la République démocratique du Congo, notamment par le truchement d’équipes d’appui au combat.

Stabilisation

48. Dans le cadre de ses efforts de stabilisation, la MONUSCO s’emploiera à faire que les acquis obtenus soient préservés et puissent servir, après les élections, dans le contexte de la stratégie de sortie de la Mission. Plus précisément, la Mission fera usage de ses bons offices pour appuyer les efforts de stabilisation clefs, y compris les principales réformes de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, collaborera avec l’équipe de pays des Nations Unies et les donateurs bilatéraux pour lutter contre les conséquences de la détérioration de la situation socioéconomique, et continuera d’encourager les approches de la stabilisation par zone dans l’est de la République démocratique du Congo, y compris en assurant la coordination de la Stratégie internationale multidonateurs d’appui en matière de sécurité et de stabilisation ainsi que de la lutte contre la violence communautaire et en les appuyant.

Présence

49. La Mission envisage de renforcer ses effectifs civils et policiers ainsi que la présence de la Force en transférant des ressources à un petit nombre de localités, dont Beni et Kananga, où de fortes tensions devraient se poursuivre tout au long de la période de transition, ou là où sa présence est pour l’heure limitée, voire inexistante. Puisque la MONUSCO ne peut pas, simultanément, établir une présence suffisante dans toutes les zones à haut risque dans la limite de ses ressources, les efforts visant à permettre à la Mission de réagir plus rapidement aux nouvelles menaces se poursuivront, l’accent étant mis sur la prévention et l’atténuation.

50. Étant donné la présence limitée de la Mission dans la plus grande partie du pays, la capacité de détacher rapidement du personnel civil et militaire dans les points chauds, à mesure qu’ils feront leur apparition, sera essentielle tout au long de la période de transition, notamment pour la transformation de la Force. Comme l’a montré l’expérience récente de la Mission dans les provinces du Kasaï, les équipes mobiles de surveillance et d’intervention, spécialement conçues pour être rapidement déployées dans les zones de violences nouvelles ou potentielles où la MONUSCO est peu présente, voire absente, ont permis à la Mission d’apprécier la situation et de l’analyser, ainsi que de surveiller et de signaler les violations des droits de l’homme dans les zones où elle n’a pas de présence. Ces équipes aident également la Mission à collaborer avec les autorités provinciales et nationales pour apaiser les tensions et lutter contre les causes profondes de la violence. La mobilité et la flexibilité resteront critiques.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

51. Quelque 75 épisodes compromettant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été signalés dans la République démocratique du Congo pendant

la période considérée, soit 38 faits criminels ciblant essentiellement des fonctionnaires recrutés sur le plan national, 7 cas de troubles civils, 26 cas de menaces et 4 épisodes de conflit armé. La MONUSCO a estimé que son appui aux opérations menées par les FARDC contre les groupes armés et le contexte instable de la transition pouvaient expliquer les menaces dirigées contre le personnel et les installations des Nations Unies. Elle a par conséquent réexaminé ses opérations et ses procédures et pris les mesures d'atténuation des risques voulues pour tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité.

V. Fautes graves, y compris actes d'exploitation et atteintes sexuelles

52. La MONUSCO a continué de veiller à l'application rigoureuse de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, si bien que le nombre de ces affaires a diminué – passant de six à deux – depuis la dernière période considérée. La Mission a continué de prendre des mesures préventives – activités de formation et de sensibilisation, évaluation des risques et visites de contrôle, mise en place de réseaux communautaires de plainte, patrouilles dissuasives régulières des unités de police constituées et de la police militaire, et mise en place de zones tampons et de régimes de couvre-feu. Les réseaux communautaires de plainte mis en place au cours des six derniers mois se sont révélés efficaces, puisqu'aucune nouvelle allégation n'a été reçue par les réseaux dans leur zone d'opération. En collaboration étroite avec d'autres entités des Nations Unies, la MONUSCO a prêté assistance aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle a en outre continué d'encourager une plus grande participation des autorités nationales compétentes aux efforts de prévention et d'aide durable aux victimes.

VI. Aspects financiers

53. Par sa résolution 70/274, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 235,7 million de dollars destinés à financer le fonctionnement de la MONUSCO au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Mon projet de budget correspondant à un montant de 1 234,6 million de dollars pour financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 a été soumis à l'Assemblée pour qu'elle l'examine pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUSCO au-delà du 31 mars 2017, le coût de fonctionnement de la Mission serait limité aux crédits approuvés par l'Assemblée.

VII. Observations et recommandations

54. À nouveau, la République démocratique du Congo se trouve à la croisée des chemins. Je salue l'esprit de compromis dont ont fait preuve les parties prenantes congolaises, tous horizons politiques confondus, et les efforts de médiation déployés par la CENCO, qui ont abouti à la signature de l'accord politique du 31 décembre 2016. L'accord offre une voie viable vers la tenue d'élections

pacifiques, crédibles et ouvertes à tous, qui permettra au pays d'avancer vers un avenir plus stable, où les soldats de la paix ne seront plus nécessaires. Cela étant, il faudra surmonter d'importants obstacles politiques, logistiques et financiers avant d'atteindre cet objectif. Je demande donc à toutes les parties prenantes congolaises concernées de travailler dans un même esprit de collaboration et de bonne foi, et avec un même sens des responsabilités, afin de mettre au point les dispositions spéciales et d'appliquer rapidement les dispositions transitoires, en commençant par nommer le Premier ministre et créer le CNSA. Tout retard supplémentaire ne fera qu'attiser les tensions et alimenter les violences qui se répandent désormais dans l'ensemble du pays.

55. L'enthousiasme suscité par l'accord politique du 31 décembre a cédé la place à la politique de la corde raide et aux manipulations des parties congolaises de l'ensemble du spectre politique. Pour l'ONU, il s'agira dans l'immédiat d'appuyer, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires régionaux et internationaux, la mise en place des dispositions transitoires prévues dans l'accord et d'aider à instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous ainsi qu'au transfert pacifique du pouvoir, dans les plus brefs délais. Les prochains mois seront décisifs à cet égard. Par conséquent, tout devra être mis en œuvre, aux niveaux national, régional et international, pour assurer la poursuite du processus, comme le demandent, dans leur déclaration commune du 16 février 2017, l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. Je demande donc au Conseil de sécurité d'appuyer de tout son poids l'accord politique et les efforts de la MONUSCO pour contribuer à la mise en œuvre rapide dudit instrument. À cette fin, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo continuera d'exercer ses bons offices pour appuyer la transition politique, y compris la mise en place et le bon fonctionnement des institutions de transition, la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la préservation de l'espace politique.

56. Je voudrais également encourager le Conseil de sécurité à veiller à ce que la MONUSCO soit mandatée et dotée des ressources voulues pour appuyer le cycle électoral, au-delà de l'achèvement de la révision des listes électorales, en fournissant un appui logistique et technique aux autres étapes du processus électoral qui doivent être menées à bien pour assurer l'organisation en temps utile d'élections présidentielles, et d'élections législatives nationales et provinciales, crédibles. Cet appui ne sera pas sans risque. Toutefois, avec la signature de l'accord politique le 31 décembre, si on devait assortir la capacité d'action de la Mission de conditions strictes, on ne ferait que pérenniser les incertitudes politiques actuelles et retarder davantage la mise en œuvre de l'accord et du processus électoral.

57. Les défis ne manqueront pas durant la période de transition à venir. Je suis préoccupé par la lenteur des négociations sur les modalités de mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre, face à la détérioration rapide des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays, aggravée par l'incertitude politique régnante. Désormais, l'insécurité ne se limite plus à l'est de la République démocratique du Congo, où les violences et les menaces de groupes armés contre les civils persistent et où la plupart des forces de la MONUSCO sont déployées, mais s'étend à d'autres régions, comme les trois Kasaï, le Kongo central et le Tanganyika, où les violences intercommunautaires et les actes de rébellion contre l'État se multiplient. Les grandes zones urbaines risquent elles aussi d'être la cible de violences croissantes dans le contexte des élections. La Mission a tout fait pour s'adapter à ce nouvel

environnement, dans la limite des ressources existantes, mais elle aura du mal à s'acquitter de son mandat dans l'ensemble du pays si la situation actuelle persiste.

58. Les problèmes politiques et l'insécurité que connaît la République démocratique du Congo exigent une solution politique, appuyée, s'il y a lieu, par une intervention crédible et efficace qui rétablisse la sécurité. Si la responsabilité première d'une telle solution incombe aux autorités nationales, la MONUSCO continuera de travailler avec elles pour parer aux menaces spécifiques dirigées contre la population civile, dans le cadre de son mandat et de ses ressources, et dans le strict respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

59. J'entends faire que la MONUSCO s'acquitte de son mandat en matière de protection des civils, notamment en améliorant la performance de ses composantes militaire et de police. Les contingents de la MONUSCO doivent être prêts et déterminés à recourir à la force, y compris de manière préventive, contre les groupes armés qui constituent une menace pour la population civile. Si la conduite d'offensives ciblées en vue de neutraliser les groupes armés doit demeurer la tâche prioritaire des brigades d'intervention de la force, les brigades-cadres doivent toutefois prendre une part plus active à des opérations de neutralisation des groupes armés. Je compte sur l'appui et la coopération des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, en espérant qu'ils feront tout pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la MONUSCO, et je continuerai de les solliciter à cet égard. Je ferai également rapport au Conseil de sécurité, à sa demande, sur tous les cas de non-exécution.

60. Le renforcement de la mobilité, de la souplesse et du dynamisme des contingents de la MONUSCO sera d'autant plus nécessaire qu'il faudra soutenir efficacement l'exécution de la stratégie politique de la Mission, en particulier au cours de la période à venir. C'est pourquoi, j'envisage la possibilité de déployer de nouvelles capacités spécialisées, y compris des ressources en matière de renseignement et d'infanterie spécialisée, qui viendront en remplacement d'autres contingents de la MONUSCO, si bien que la mesure n'entraînera aucune augmentation du nombre de contingents sur le terrain.

61. La priorité continuera d'être accordée à la dissuasion et à la prévention dans le traitement des violences liées aux élections. J'encourage donc le Conseil de sécurité à envisager d'autoriser le déploiement de deux nouvelles unités de police constituées et d'éléments habilitants associés pour mieux permettre à la MONUSCO de protéger les civils et de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et d'aider les autorités nationales à assurer l'ordre, en particulier à Kananga et à Lubumbashi, où le risque de violences urbaines sera extrêmement élevé lors de la prochaine période électorale. La nécessité d'avoir ces nouvelles unités de police constituées sera réévaluée dès la conclusion des élections, en vue d'un retrait progressif.

62. Je suis profondément préoccupé par la forte augmentation des violations des droits de l'homme, notamment par le rétrécissement inexorable de l'espace politique, et demande instamment aux autorités congolaises de prendre les mesures qui s'imposent afin d'en poursuivre les coupables. Je lance également un appel pour que soient rapidement diligentées des enquêtes crédibles sur les violations graves commises pendant les événements survenus en septembre et décembre 2016 en République démocratique du Congo, qui ont entraîné la mort d'une centaine de civils, principalement aux mains des forces de sécurité nationales. J'exhorte le

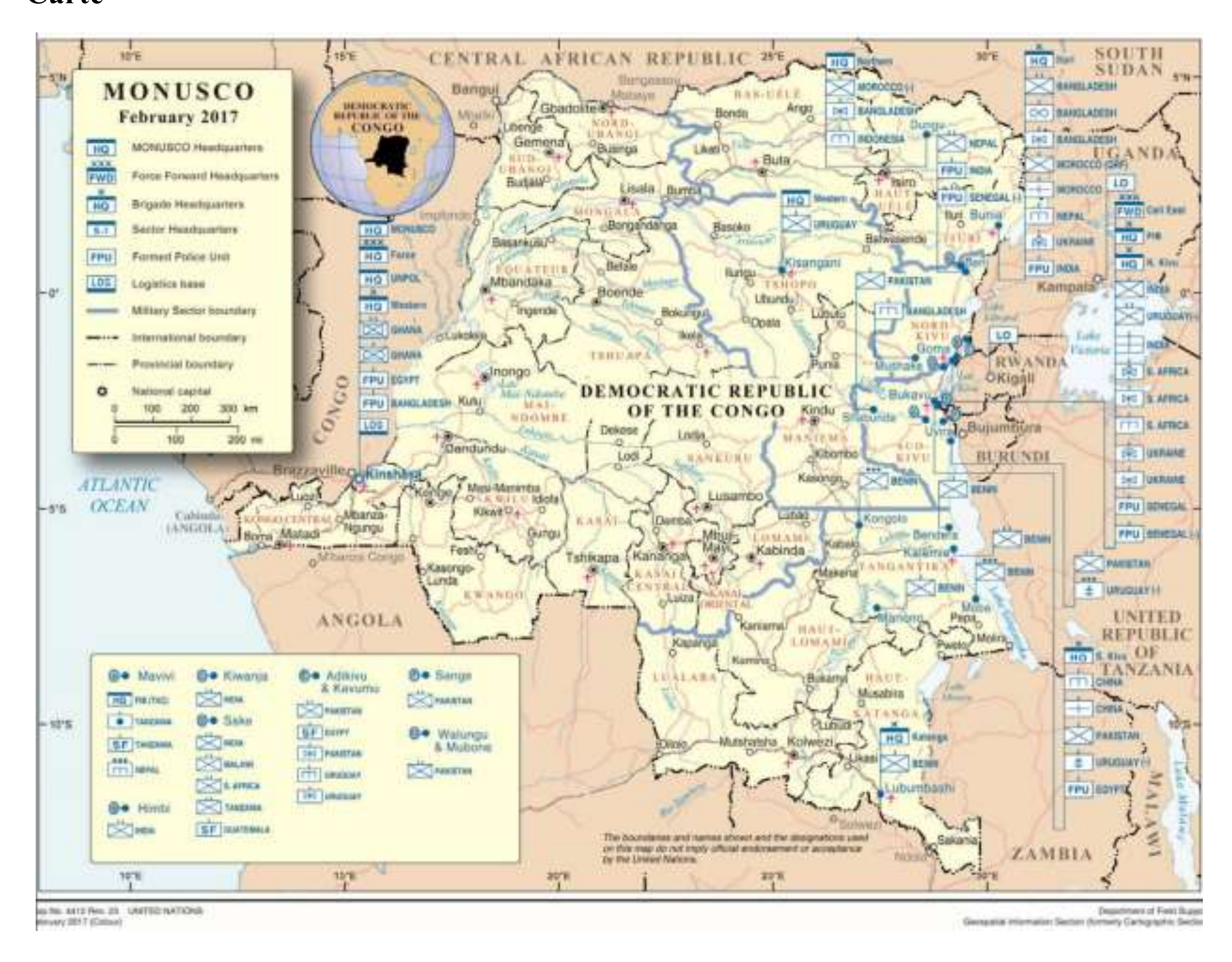
Gouvernement à enquêter sans tarder sur les allégations de violations des droits de l'homme qui auraient été commises lors des affrontements entre les forces nationales de sécurité et la milice de Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasaï. Je me félicite de la libération de certains prisonniers liés aux partis politiques, ou qui leur étaient proches, et de la réouverture de certains organes de presse affiliés à l'opposition, comme autant d'importantes mesures de confiance à l'appui de la transition politique. J'encourage les autorités congolaises à continuer de prendre des mesures de confiance et à défendre le libre exercice des droits civils et politiques.

63. Je suis profondément préoccupé par les informations récentes faisant état de mouvements transfrontaliers d'anciens éléments du M23 ainsi que par les répercussions néfastes sur la République démocratique du Congo du conflit faisant rage au Soudan du Sud et de la situation régnant au Burundi. Je demeure également préoccupé de voir que bon nombre des engagements contractés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurent en suspens. Je demande à tous les signataires de l'Accord-cadre de redoubler d'efforts pour relancer la mise en œuvre de cet instrument et concrétiser les engagements pris. J'encourage également les principaux dirigeants de la région à continuer de participer aux efforts visant à maintenir le processus politique en marche. Je me félicite de la création du Comité technique mixte MONUSCO-Gouvernement, qui se centre sur les options de réinstallation des éléments du M/APLS dans l'opposition, et j'encourage le Gouvernement à poursuivre sa collaboration avec les acteurs nationaux et régionaux pour trouver un règlement durable à cette question particulière.

64. L'année 2017 sera décisive pour la République démocratique du Congo. La présence de la MONUSCO dans le pays demeure donc essentielle pour aider à maintenir le processus politique sur les rails, préserver les acquis et renforcer les perspectives de stabilité dans le pays. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUSCO pour une période d'un an, jusqu'au 31 mars 2018, compte tenu des recommandations relatives à l'appui de la MONUSCO au processus électoral, des remaniements à apporter à la force et de l'augmentation – de 1 050 à 1 370 hommes – de l'effectif autorisé de la composante de police. Dans l'intervalle, la MONUSCO continuera d'apporter à ses priorités, à sa position et à sa présence les remaniements décrits aux paragraphes 38 à 50 du présent rapport.

65. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Maman Sidikou, ainsi que les femmes et les hommes de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le service qu'ils assurent, souvent dans des conditions difficiles. Leur détermination et leur dévouement ont contribué à stabiliser les conditions de sécurité et à consolider les acquis obtenus. J'adresse aussi ma gratitude à tous les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police à la MONUSCO ainsi qu'aux donateurs et aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales qui ont continué de fournir un appui précieux à la République démocratique du Congo.

Carte


MONUSCO
February 2017
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
ZAMBIA
ANGOLA
CONGO
ATLANTIC OCEAN
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
Kinshasa
Kisangani
Goma
Bukavu
Bunia
Beni
Kampala
Kigali
Bujumbura
Lubumbashi
Kalemie
Bangui
Brazzaville

